

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 8 (1870)  
**Heft:** 30

**Artikel:** Le docteur Pedzer  
**Autor:** J.B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-180897>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Et comme par les voituriers on entend des gens du pays, les Commis des Péages sur les frontières devront avertir tous ceux, soit étrangers, soit sujets, qui voudraient voiturier du tabac par Nos pays en des lieux étrangers, de consigner leurs marchandises aux Bureaux des Péages à l'entrée du pays et de prendre billet scellé ou signé du Ballif du lieu sur lequel la quantité du tabac soit marquée afin qu'ils puissent produire ce billet en dernier Bureau de Péage en sortant de nos terres et qu'on puisse voir par là si la même quantité a été menée hors du pays et en cas de fraude, que les coupables puissent être châtiés.

Finalement, comme nous n'avons point d'autre but que de procurer l'avantage et le bonheur de nos sujets, Nous voulons et entendons que la présente Ordonnance sera non seulement lue en chaire, mais encore qu'elle devra être affichée en tous les lieux accoutumés, et de plus inscrite en son lieu pour qu'à l'avenir chacun sache s'y conformer.

Donné en notre Grand Conseil ce 3<sup>e</sup> may 1723.

L'Avoyer, Petit et Grand Conseil de la Ville de Berne, notre salutation princise, Généreux, Cher et féal Ballif.

Ce qui nous a engagé, pour l'accroissement du plantage du tabac entrepris dès quelques années en ça de ne laisser entrer le tabac étranger dans nos pays que par le moyen d'une pittance de notre Chambre de tabac pour procurer peu à peu davantage de débite à celui du pays et pour y mieux conserver l'argent dans ces temps qu'on en a tant de disette, est contenu plus au long dans le placard imprimé cy joint lequel Nous t'envoyons (de même qu'à tous nos Ballifs allemands et romands) et t'avons voulu commander de le non seulement faire lire en chaire et le faire attacher dans les lieux accoutumés pour la conduite d'un chacun mais aussi de le remettre à cet effet aux Commis des Péages afin qu'ils puissent s'y conformer. En outre, nous verrons avec plaisir si non seulement tu plantes du tabac toy même pour encourager les ressortissants de ton Balliage, mais aussy si tu y engages les Ministres et officiers subalternes. Comme quoy tu sauras faire inscrire cette Ordonnance en son lieu pour instruction à l'avenir et y tenir main toy même. Dieu soit avec toy.

Donné le 3 mai 1723.

#### Le docteur Pedzer.

Nous étions là tous cinq, le sac au dos, prêts à partir, lorsqu'un personnage au crâne chauve fit irruption dans l'hôtel que nous allions quitter. Il refusa les rafraîchissements que l'amphitryon lui offrait et se tournant vers nous :

— Fous allez au gol te Palme?

Alors je m'aperçus que notre nouveau-venu était Allemand.

— Non, Monsieur, répondis-je.

— A la Dôle noire?

— Non, Monsieur.

— A Jamouny?

— Non, et je partis sans ajouter un mot de plus. La figure naïvement orgueilleuse de ce Germain m'épouvantait, et je tremblais qu'il n'eût conçu l'idée infernale de nous accompagner. Hélas! mes pressentiments n'étaient que trop fondés! Demi-heure après, il nous rejoignait en nous disant bien poliment :

— Che fous temante l'onér de me choindre à fotre société!

Que faire, sinon courber la tête et répondre :

— Monsieur, ce sera un plaisir pour nous.

— Che ne sais bas, che barle mal vrançais et ce-pendant che l'égris drès-pien.

Et le voilà collé à nous comme une éponge à son rocher, causant avec l'un, causant avec l'autre, mais s'étant pris pour moi d'une affection malheureuse. Au milieu de ces montagnes sublimes dont le front argenté touche aux cieux, et dont les flancs supportent mille chalets enfouis dans la verdure, j'aime à me recueillir, à m'arrêter quelques instants pour admirer la grandeur de ce spectacle. Alors mon Allemand s'approchait de moi et me faisait des questions horriblement prosaïques.

— Tit-on en vransais la jemin ou le jemin?

— Le chemin.

— Alors, le mondagne?

— Non, la montagne.

— Ah! qu'ils sont tifficiles fos chenres!

Il m'apprit aussi (je tenais peu à le savoir) qu'il se nommait Julius Pedzer, docteur de n'importe quelle université, qu'il était Prussien et voyageait pour son plaisir.

— Et non pas pour le plaisir d'autrui, disais-je tout bas.

En effet, ce Prussien était un homme impossible; figure sans caractère, bouche toujours ouverte et garnie de trente-deux petites dents bien noires, sans chapeau, avec un parapluie ferré par le forgeron de son village, il semblait déplacé au milieu de ces montagnes, et eussé-je voulu l'oublier un instant, il venait m'obséder sans cesse. Je m'arrêtais, il s'arrêta; je prenais les devants, il pressait le pas pour me rejoindre; je le laissais gagner du chemin, il m'attendait obstinément.

Je ne veux point raconter en détail les tortures que m'infligea ce maudit Prussien, mais ce qui mit le comble à mon exaspération, fut un propos qu'il osa me tenir, et où se dévoila complètement la noirceur de son âme.

— Moi, ch'aime à foyacher sel, et gand che droufe ine ponne sociédé, gomme auchourtui, bar exemple, che me choins à elle, et che foyache pogoup blis acréaplement.

Après cet aveu sincèrement égoïste, je formai contre Pedzer les projets les plus sanguinaires. Le précipiterai-je dans quelque glacier, pensais-je, ou le remettrai-je entre les mains de la gendarmerie impériale, en l'accusant d'être un espion gagé par Bismark.

Cependant je me contins, je supportai Pedzer jusqu'à Chamouny, où je parvins à le quitter, non sans peine. Il remit à notre guide une gratification d'un beau franc tout neuf, me fit écrire mon nom sur

son carnet et me serra la main avec une cordialité toute affectueuse. Un bon poids était enlevé de mes épaules. En gagnant le lit que m'avait fait préparer M. J. Cachat, je disais à part moi : Pas si bête, le Prussien, il a trouvé le secret de foyacher non-seulement acréablement, mais engore à pon marché. Heureux le roi Frédéric-Guillaume s'il peut opposer à la France cent mille Julius Pedzer. Ce docteur, à lui seul, vaut cent fois le boulet asphyxiant. Et là-dessus je m'endormis. J. B.

#### Aux baigneurs.

Se jeter à l'eau ayant très chaud et en état de transpiration est absolument sans danger; croire le contraire est un préjugé. Arrivé au bain, il suffira de s'essuyer rapidement le corps et de se baigner immédiatement; attendre, c'est se refroidir : là est le danger réel.

Il faut s'immerger d'un seul coup, la tête la première, pour éviter les congestions. On éprouve à cet instant une vive sensation, comme un spasme universel; la respiration devient haletante, entrecoupée; la peau pâle; souvent la face se cyanose. Après trois minutes, le calme renaît; il semble qu'on nage dans un liquide de 37 degrés de chaleur. — Tant que durera cet état de bien-être, l'on pourra prolonger la durée du bain; aller au-delà ne serait pas sans danger; et le voudrait-on, qu'un tremblement général et des frissons contraindraient vite à sortir de l'eau.

Nous apprenons que vu la gravité des circonstances actuelles, le tir organisé par la Société des carabiniers de Lausanne pour les 28, 29 et 30 de ce mois, vient d'être ajourné. Le Comité remercie vivement les personnes qui ont généreusement répondu à l'appel de la section des prix, et il aime à espérer que des jours meilleurs lui permettront bientôt de convier de nouveau les tireurs vaudois à cette paisible lutte, dont le but était de combler le vide laissé par l'absence d'un tir cantonal en 1870.

Un monsieur préoccupé et myope se heurte contre une vache que traînait un paysan. Il s'incline, salue.

— Pardon, mille pardons, madame.

Puis, s'apercevant de son erreur, il part d'un éclat de rire.

Un instant après, il cogne une dame.

— Comment! s'écrie-t-il impatienté, c'est encore toi, vieille vache?

Joli tableau de genre!

Combien votre mesure de lait, père François?

Quatre sous, madame.

— Avec de l'eau? Tenez, j'aimerais mieux payer plus cher et l'avoir pur. Combien me demanderiez-vous, père François?

— Cinq sous alors.

— Très pur?

— Tout à fait pur.

— C'est bien... j'enverrai chaque matin la bonne le prendre au moment où vous trairez la vache.

— Oh! alors, madame, ça sera dix sous.

Un agent de police et un épicier causaient astronomie sur la place de la Palud, à l'occasion de la dernière éclipse de lune. L'agent parlait du climat de ce satellite, de ses habitants et de bien d'autres choses qu'il affirmait avec une assurance imperturbable. Il était vraiment beau dans cet exposé animé de gestes qui faisaient miroiter sa canne à pommeau d'argent (?)

L'épicier, sceptique comme un chrétien libéral, regardait le pavé en faisant des mouvements de tête très significatifs.

« La lune est habitée, s'écria-t-il, qu'en savez-vous? »

— Mais, lisez les livres, Monsieur, et vous verrez!

— Et si la lune est habitée, où s'en vont ses habitants quand elle décroît!...

— Ma foi, dit l'agent de la force municipale, je ne me souviens pas bien... en tous cas... Au revoir, j'ai quelque chose à dire à l'Inspecteur.

Un mauvais drôle, qui avait volé un cochon à la foire de X..., se défendait comme suit devant le juge :

Ma fâi, monsu le dzudzo, vo lo deri tot franc: i'é trovâ lo caïon-qn'avâi rontu l'étatzte, et quand l'é z'u rattrapâie, n'a pas été quiestion, l'iré fort qu'on diâstro, peinsâdè, on caïon de trei ceint; et l'a tant teri que dè sein lo pas que i'ein é étâ lo maître. D'ailleurs cliiau que m'ant eimpognî lo pouant dere, se l'è mè que i'einmenâvo lo caïon, et se n'è pas petou lo caïon que m'einmenâvè.

Un curé fribourgeois, d'un caractère gai, d'une orthodoxie très large et que les hautes questions théologiques n'empêchent point de dormir, céda l'autre jour aux vives instances de ses ouailles qui lui demandaient une procession religieuse pour appeler la pluie. On fit une fois le tour du village, et dès que le cortège fut rentré à l'église, un orage éclata. La pluie chassée par le vent et mélangée de grêlons frappait contre les vitraux avec un bruit effrayant. Le bon curé, qui était à l'autel et qui avait l'habitude de parler en patois avec ses paroissiens, se retourna vivement et leur dit : *Paré que no zein prii trau rudo!*

Chez L. MONNET

au bureau du CONTEUR VAUDOIS

**CARTE CÉLESTE**

**AVEC HORIZON MOBILE.**

sur laquelle un mécanisme très simple indique l'état du ciel à un moment quelconque de la journée. Les personnes les moins exercées aux observations astronomiques peuvent facilement, au moyen de cette carte, apprendre à connaître les diverses constellations, elle porte, du reste, une explication très claire sur la manière de s'en servir. — Prix : 4 fr.

Expédition par la poste, contre remboursement.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.